

CHOIX DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE
à retourner **IMPERATIVEMENT**
au secrétariat avant le **lundi 02/09/2024**

Responsable nom et prénom :

	Nom et prénom de l'enfant	Classe d'entrée
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		
Enfant 4		

Votre facture annuelle sera disponible sur votre compte Ecole Directe fin septembre (code diffusé aux nouvelles familles à la rentrée).

Choix du règlement (cocher le mode de règlement choisi)

- 1) Comptant en une seule fois par prélèvement le 10 octobre
- 2) par prélèvement mensuel en 9 fois d'octobre à juin le 10 de chaque mois

ATTENTION

Pour bénéficier des remises de 20 % ou 45 % (**voir annexe 1 de la convention financière**), veuillez nous joindre **avant le lundi 2 septembre 2024** les avis d'imposition reçus au cours de l'été 2024 suivants le tableau ci-dessous.

Mariés ou pacsés → Avis d'imposition commune

Concubinage ou union libre → Avis d'imposition du père et de la mère

Séparés/Divorcés – en garde alternée → Avis d'imposition du père et de la mère

Séparés/Divorcés – garde de l'enfant → Avis d'imposition du responsable du ou des enfants

Si vous ne souhaitez pas fournir vos avis d'imposition cocher la case

Si vous n'avez pas reçu vos avis d'imposition au 02/09/2024 cocher la case

Au-delà du **lundi 2 septembre 2024**, toute demande de remise pourra éventuellement être prise en compte **mais en aucun cas de manière rétroactive**. Pour tous renseignements complémentaires voir le site www.nd-bonconseil.com

Date :

Signature précédée de la mention
<<Lu et approuvé>>,